

Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2020-031

Objet : Représentants de la C.M.E. à la Sous-Commission de la C.M.E.

- ✚ Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST)
- ✚ Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la Commission Médicale d'Etablissement dans les établissements publics de santé
- ✚ Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des Commissions Médicales d'Etablissement des établissements publics de santé
- ✚ Vu l'article R. 6144.3 du Code de la Santé Publique
- ✚ Vu le règlement intérieur du CHS de l'Yonne
- ✚ Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 14 septembre 2020

DECIDE

de nommer les représentants de la Commission Médicale d'Etablissement pour siéger à la Sous-Commission de la C.M.E. :

- Madame le Docteur ARY Frédérique – Praticien Hospitalier – Secteur 4
- Madame le Docteur CHALARD Magali – Chef de Service – Unité Michel Thuillier
- Madame le Docteur GRISOUARD Michèle – Praticien Hospitalier – Secteur 3
- Monsieur le Docteur VE Diomandé – Chef de Service – Secteur 4

Fait à Auxerre, le 15 septembre 2020



Le Directeur,

Yves BUZENS

Destinataires :

- Membres de la Sous-Commission de la C.M.E.
- Affichage